



Impots foncier qui doit payer

Par **samagace**, le **12/01/2011 à 16:05**

Bonjour,rnrnun héritier a t,il le droit de payer l'impot foncier alors qu' il n'est pas propriétaire qu'il occupe la maison gratuitement depuis 3 ans Il y a 4 heritiersrnde devrait il payer un loyer et que le notaire facture lui même le foncier aux heritiers

Par **amajuris**, le **12/01/2011 à 17:20**

bjr,rnc'est aux héritiers de payer les impôts fonciers.rnpar contre vous pouvez demander à l'héritier qui occupe de payer une indemnité d'occupation.rntout ceci peut se faire sans notaire.rncdt

Par **Tisuisse**, le **12/01/2011 à 22:46**

Bonjour,rnrnEffectivement, l'impôt foncier doit être réglé par la succession, même si cette succession est nue-propriétaire. Seule la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est récupérable sur l'occupant du logement.

Par **francis050350**, le **19/03/2011 à 12:41**

Bonjour ,rnErreur .rnDans le cas en question il semble y avoir nu-propriétaires et usufruitier.rnC'est à ce dernier qu'incombe la TF légalement et normalement.rnBien entendu ,

s'il y a accord entre tous les héritiers et qu'ils s'arrangent , tout est possible. par exemple une indemnité d'occupation peut (et doit être versée) aux autres héritiers pour l'occupation par l'un d'eux.